



se marier avec une APS délivrée aux jeunes diplômés

Par **pooff**, le **13/06/2010** à **14:46**

Bonjour,

J'ai une amie qui a bénéficié de l'autorisation provisoire de séjour (APS) délivrée aux jeunes diplômés. Elle envisage au même temps de se marier avec son compagnon français.

Ma question est la suivante:

Après son mariage est se qu'elle peut bénéficier du titre de séjour vie privée et famille, et le fait d'avoir une aps (jeune diplômé) ne va pas l'handicaper dans ses démarches de mariage.

Merci pour votre réponse !